

**Précisions concernant la certification des  
Logiciels d'Aide à la Prescription de la HAS  
Version du 23 juin 2008**

**Prescriptions électroniques en Dénomination Commune pour lesquelles les contrôles de sécurité ne sont pas exigés pour la certification :**

1. spécialités comportant plus de trois principes actifs ou dont les principes actifs ne peuvent être désignés par une dénomination commune  
Exemple : B CHABRE comprimé
2. spécialités comportant des unités de prescription de composition différente  
Exemple : TRINORDIOL comprimé
3. médicaments dont le RCP mentionne une difficulté en cas de prescription en DC  
Exemple : NEORAL 50mg capsule
4. produits radio-pharmaceutiques  
Exemple : LIPIOCIS injectable
5. médicaments homéopathiques  
Exemple : LEHNING COMPLEXE 29 FERRUM
6. médicaments de phytothérapie  
Exemple : GRIPPONYL poudre pour suspension buvable
7. vaccins  
Exemple : MMR VAXPRO
8. autres produits d'origine biologique  
Exemple LANTUS 100 unités/ml injectable

Cette liste résulte :

- de différences pharmacologiques entre certaines spécialités alors qu'elles sont basées sur un même principe actif et une même forme pharmaceutique ;
- de la difficulté à formuler en principes actifs de façon précise et concise certaines spécialités dont la composition est complexe.